



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

**SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE
DU RICHELIEU, TENUE LE 11 JANVIER 2011, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU
1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.**

Étaient présents :

Monsieur Guy Boulé, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Madame Lise Côté, conseillère, substitut de Sainte-Madeleine
Monsieur Bernard Gagnon, maire de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Jean-Yves Labadie, conseiller de Beloeil
Monsieur Claude Lebeuf, conseiller 2^e substitut de McMasterville
Monsieur Yanik Maheu, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Richard Ruest, conseiller d'Otterburn Park

Sont absents :

Monsieur Jacques Durand, président et maire de Saint-Jean-Baptiste
Madame Danielle Meunier, première vice-présidente et conseillère de McMasterville
Monsieur Alain Paradis, deuxième vice-président et maire de Sainte-Madeleine

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.
Monsieur Pierre Wilson, conseiller 3^e substitut de McMasterville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2010
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Adoption - Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses
7. Règlement d'emprunt numéro 13-03 et 14-03 : refinancement d'une somme de 6 171 000 \$
8. Politique de gestion contractuelle
9. Assurance collective : modification de l'article 12.03 de la convention collective
10. Résultat des soumissions du regroupement d'achats : alun liquide
11. Compte-rendu de la rencontre du 18 novembre 2010 du comité technique de la RIEVR
12. Consommation d'eau pour le mois de novembre et décembre 2010
13. Divers
14. Interventions de l'assistance
15. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

11-01-001

En l'absence du président

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Boulé

ET RÉSOLU QUE Monsieur Pierre Wilson, présidera l'assemblée du 11 janvier 2011.

ADOPTÉE

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Pierre Wilson, ayant constaté à 19 heures 33 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

11-01-002

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

11-01-003

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2010 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- | | | |
|-------|----------|---|
| 11-01 | 08-11-10 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 204-10 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2011. |
| 11-02 | 09-11-10 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice et greffière des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2010-345 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2011. |
| 11-03 | 10-11-10 | Lettre de ME ÉVELYNE GÉNÉREUX, directrice des services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant de la résolution numéro 2010-443 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2011. |
| 11-04 | 12-11-10 | Lettre de ME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2010-11-293 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2011 ainsi qu'un extrait de procès-verbal prenant acte des procès-verbaux des séances de la RIEVR du 24 août et du 13 octobre 2010. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

- 11-05 15-11-10 Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE, nous transmettant la résolution numéro 2010-11/146 désignant monsieur Alain Paradis, maire, à titre de représentant au conseil de la RIEVR et madame Lise Côté, conseillère, à titre de substitut ainsi que la résolution 2010-11/160 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2011.
- 11-06 21-11-10 Lettre de MADAME CATHERINE CHARTRAND, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 10-11-24460 (9.4) approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2011.
- 11-07 01-12-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2010-11-510 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2011.
- 11-08 01-12-10 Lettre de GILLES PLANTE, président, RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, répondant à notre correspondance du 16 novembre 2010 concernant le système d'évacuation des eaux de lavage de la RIEVR vers la rivière.
- 11-09 22-12-10 Lettre de MARC LACROIX, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous rappelant que chaque organisme municipal est tenu d'adopter une politique de gestion contractuelle au plus tard le 1^{er} janvier 2011.

11-01-004

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest
APPUYÉ PAR Madame Lise Côté

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 11-01, du chèque numéro 15209 au chèque numéro 15275 et du bordereau numéro EDI197 au bordereau numéro EDI224, pour un montant total de 658 804,57 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 6. ADOPTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE DÉLÉGATION À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES.

Ce point est reporté.

POINT 7. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 13-03 ET 14-03 : REFINANCEMENT D'UNE SOMME DE 6 171 000 \$

11-01-005

7.1 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéro 13-03, tel que modifié par les règlements 16-04 et 17-04, ainsi que 14-03, la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 janvier 2011, d'une somme de 6 171 000 \$;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,15800	26 000 \$	1,50000 %	2012	3,45124 %
		26 000 \$	2,00000 %	2013	
		28 000 \$	2,35000 %	2014	
		29 000 \$	2,75000 %	2015	
		6 062 000 \$	3,05000 %	2016	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,00200	26 000 \$	1,60000 %	2012	3,53680 %
		26 000 \$	2,00000 %	2013	
		28 000 \$	2,50000 %	2014	
		29 000 \$	2,75000 %	2015	
		6 062 000 \$	3,10000 %	2016	

ATTENDU QUE l'offre provenant de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU

QUE l'émission d'obligations de 6 171 000 \$ de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu soit adjugée à FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et de responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

11-01-006

7.2 Concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 6 171 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
13-03 (modifié par 16-04 et 17-04)	5 666 800
14-03	504 200



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QUE, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 171 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 25 janvier 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada;

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 25 janvier et le 25 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

11-01-007

7.3 Courte échéance

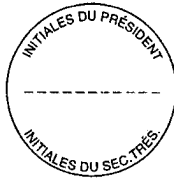
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 171 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 13-03, tel que modifié par les règlements 16-04 et 17-04, ainsi que 14-03, la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 25 janvier 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 13-03, tel que modifié par les règlements 16-04 et 17-04, ainsi que 14-03, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

11-01-008

POINT 8. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil de la Régie doit adopter une politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la politique de gestion contractuelle, datée du 19 décembre 2010, et s'en déclarent satisfaits avec la modification en page 8, 2^e paragraphe, dernière phrase qui se lit comme suit : *Dans le cas où le contrat serait accordé, celui-ci sera octroyé au fournisseur ayant présenté la plus basse soumission conforme.*

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte la politique de gestion contractuelle datée du 19 décembre 2010 tel qu'annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11-01-009

POINT 9. ASSURANCE COLLECTIVE : MODIFICATION DE L'ARTICLE 12.03 DE LA CONVENTION COLLECTIVE

ATTENDU le projet de lettre d'entente numéro 2011-01 concernant la modification de l'article 12.03 de la convention collective relatif au partage des coûts de l'assurance groupe entre la Régie et le Syndicat ainsi que la modification de la police d'assurance collective numéro 23195, division 0557;

ATTENDU QUE le but de cette entente est de diminuer les avantages imposables des employés et les charges sociales de la Régie tout en respectant le partage actuel des primes d'assurance collective entre les employés et la Régie;

ATTENDU les économies récurrentes pour la Régie d'environ 2 500 \$ annuellement et, pour l'ensemble des employés, d'environ 5 500 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Lebeuf
APPUYÉ PAR Madame Lise Côté

ET RÉSOLU QUE le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer la lettre d'entente 2011-01 dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11-01-010

POINT 10. RÉSULTAT DES SOUMISSIONS DU REGROUPEMENT D'ACHATS : ALUN LIQUIDE

ATTENDU QUE la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu confie à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, par la résolution numéro 10-11-080 le mandat de procéder, en son nom et au nom des autres municipalités et organismes, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant l'achat du produit d'alun liquide, servant au traitement de l'eau, en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2011;

ATTENDU QUE le regroupement pouvait opter pour un contrat ferme d'un (1) an ou de deux (2) ans ou de trois (3) ans en fonction des conditions du marché;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QUE les résultats des soumissions reçues sont les suivants :

	1 an	2 ans	3 ans
Les produits performants général chemical limitée	426,00 \$	-	-
Kemira Water Solution Canada inc.	270,36 \$	274,46 \$	278,56 \$
Chemco inc.	287,6198 \$	293,255 \$	299,0781 \$

ATTENDU QUE le regroupement recommande l'adjudication d'un contrat de trois (3) ans, soit pour les années 2011, 2012 et 2013, au prix unitaire de 278,56 \$ la tonne métrique sèche;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Lebeuf

ET RÉSOLU

QUE la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu accorde le contrat de fournitures de sulfate d'aluminium à Kemira Water Solution Canada inc. pour (3) trois ans, soit pour les années 2011, 2012 et 2013 au prix unitaire fixe de 278,56 \$ la tonne métrique sèche;

QUE le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document relatif au contrat et au protocole d'entente.

ADOPTÉE

11-01-011

POINT 11. COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 18 NOVEMBRE 2010 DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RIEVR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU QUE ce conseil accuse réception du compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2010 du comité technique de la RIEVR.

ADOPTÉE

POINT 12. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2010

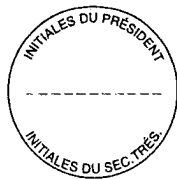
Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité et des relevés de compteur pour les mois de novembre et de décembre sont joints au présent point.

POINT 13. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 14. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Normand Dieumegarde remercie messieurs Jacques Durand et Jacques Drouin pour la visite guidée du 20 novembre 2010.



No de résolution
ou annotation

11-01-012

**Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

POINT 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Boulé
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 6 minutes.